

Le sentier « **Les Cailleuses** » tire son nom de Terre à cailloux.



Ergny est une commune paisible d'une superficie de 929 hectares. Les habitants du village sont des Ergnisiens. Au cadastre, nous trouvons encore la voyette de Saint-Sylvain qui conduit directement d'Ergny à Wicquinghem. Il fallait emprunter « les sautoirs »



pour enjamber les clôtures, de ce raccourci entre champs et pâtures, car autrefois, les fidèles n'avaient que leurs jambes pour se déplacer. Cette indication vient nous rappeler que les paroissiens d'Ergny allaient honorer Saint-Sylvain dans l'église de Wicquinghem, où il a sa chapelle avec relique.

L'Eglise Saint-Léger :



Elle aurait été construite en deux fois, ce que pourrait attester le mélange de briques et de pierres pour sa construction ou encore les ouvertures différentes de la nef et du chœur. Le campanard rectangulaire, percé de deux arcades, abrite une vieille cloche dénommée « *la Templière* » et retrouvée dans un puits de l'ancienne commanderie à Combremont. Toutefois, ce clocher avait été construit en briques afin d'abriter deux cloches : il s'agissait d'un campanard double. Au moment de la Révolution, l'une

d'elle fut descendue et enlevée par ordre du gouverneur révolutionnaire. Aujourd'hui, de l'extérieur, les cloches ne sont plus visibles. En effet, suite aux restaurations et afin de mettre l'ensemble de la maçonnerie et des cloches à l'abri des intempéries, tout a été rhabillé et couvert d'ardoises. Les seules ouvertures sont les abat-sons bien connus des beffrois.



L'Aa :

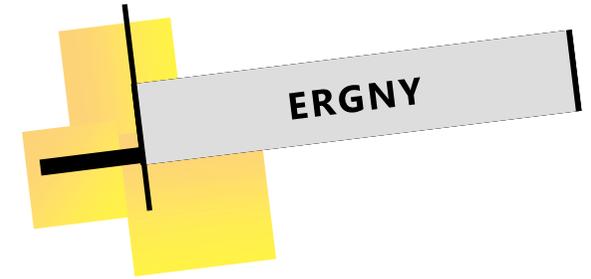


C'est un petit fleuve côtier français du nord de la France, dans la région Haut-de-France, qui se jette dans la Mer du Nord et qui est en partie canalisé. L'origine du nom Aa est une dégradation d'un mot germanique (néerlandais) *aha* qui signifie "eau". L'Aa prend sa source au cœur du Haut-Pays à Bourthes et se jette dans la mer du

Nord à Gravelines après avoir traversé et drainé le marais audomarois. La longueur de son cours d'eau est de 89 km.

Le Monument aux morts :

La construction du monument aux morts causa un grand trouble dans le village. Il fut finalement construit vers le haut, mais quelques temps plus tard, il fut déplacé en bas de l'église où il se trouve actuellement. Ce nouvel emplacement fut d'ailleurs très bénéfique pour le calvaire, qui s'élève à l'arrière du monument. En effet, il y a quelques années, suite à une violente tempête, la croix fut renversée. Grâce à la présence de la grille qui vient fermer le monument, la chute fut amortie. Le Christ en fonte s'en est sorti indemne, seule la couronne d'épines fut brisée mais on récupéra les morceaux et on réussit à les rassembler. Il fut réalisé par le marbrier Deschamps de Fruges et inauguré vers 1921. Le Christ rappelle à la population le sacrifice de la vie de tous ces jeunes, avec la dédicace : « *A ses enfants morts glorieusement pour la patrie ERGNY reconnaissant* ».



« Les Cailleuses »

4 km - 1h00

A découvrir ?

- * L'Eglise Saint-Léger
- * Le Monument aux morts
- * Le Cours d'eau : l'Aa
- * Le Bois d'Ergny
- * Les paysages vallonnés
- * La faune et la flore
- * Les points de vue panoramiques,...



Départ : Place de la Mairie

Balilage : Jaune (PR)

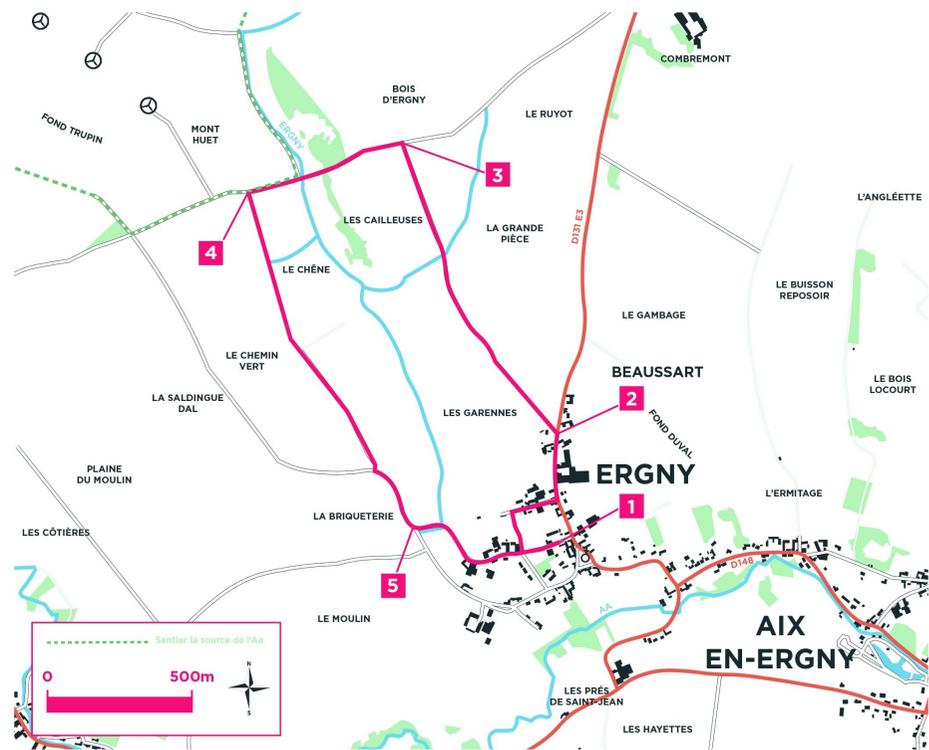
Carte IGN : 2204SB

Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale

Tél : 03.21.81.98.14 - contact@hautpaystourisme.fr

En cas de problème sur le parcours : randonnee@cchpm.fr





Descriptif :

- 1- De la place de la mairie, se diriger vers le 1^{er} carrefour, prendre à droite rue courtoise, au 2^{ème} carrefour, prendre à droite, rue du Mont Blanc. Au 3^{ème} carrefour, tourner à gauche, rue principale (D131 E3) sur quelques mètres.
- 2- Quitter la rue principale et prendre à gauche et emprunter ce chemin caillouteux.
- 3- Au carrefour, prendre à gauche et continuer tout droit sur 800 mètres environ.
- 4- Quitter le chemin caillouteux, tourner à gauche et continuer dans le chemin de champs.
- 5- A la sortie du chemin (bitume), prendre à gauche puis, au carrefour, prendre de nouveau la route à gauche qui ramène au point de départ.

Interdit aux véhicules motorisés



Bonne Conduite

- *Vététistes, pour limiter les dégâts de la flore et l'érosion des sols, évitez de quitter les sentiers balisés.
- *Apprenez à connaître la faune et la flore en la respectant.
- *Emportez vos déchets avec vous - Ne faites pas de feu dans la nature.
- *Ne dérangez pas les animaux domestiques ou les troupeaux. Refermez les barrières et les clôtures derrière vous.
- *S'il vous plaît, tenez votre chien en laisse. Vous êtes responsable des accidents ou des dégâts qu'il pourrait provoquer.



N'oubliez pas votre équipement !

- *Des chaussures avec de bonnes semelles et permettant le maintien des chevilles.
- *De l'eau et des aliments énergétiques en quantité suffisante.
- *Selon la saison et la météo, un vêtement imperméable, un pull et un moyen de se protéger du soleil.

	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			



Quelques consignes pour votre sécurité

- *Consultez la météo (3250) avant le départ.
- *En période de chasse, certaines randonnées sont déconseillées ou interdites. Renseignez-vous en mairie.
- *Respectez le balisage.
- *En VTT, le port du casque est fortement conseillé.
- *Certains itinéraires peuvent traverser ou emprunter des routes à grande circulation. Soyez donc toujours attentifs à la circulation et respectez le code de la route.

